

La Lettre

européenne des Ardennes



N° 14 - Mai 2020

Époustouflant !

La pandémie de covid-19 a été l'occasion pour les europhobes les plus violents de multiplier leurs attaques. Ainsi, par exemple, la dirigeante d'un parti français europhobe a été jusqu'à qualifier l'Union européenne de « *totalelement inexistante et même néfaste* », [ajoutant](#) : « *Elle a été objectivement en dessous de tout* ».

Pourtant, les rencontres, les échanges, la coordination, les prises de décisions collectives majeures et les actions concrètes sans précédent des institutions européennes et des États membres se sont enchaînés depuis 4 mois à un rythme époustouflant. Au point qu'il a été difficile de suivre ce rythme pour se tenir bien informé. C'est pourquoi nous consacrons l'essentiel de ce numéro de *La Lettre* à tout le travail accompli et en cours pour que l'Union traverse au mieux la pandémie et en sorte renforcée.

Sous la Présidence croate de l'Union, le Conseil européen s'est concerté sans relâche, en connexion étroite avec la Commission européenne qui a fait montre d'un volontarisme sans faille pour que les États aient les moyens de surmonter la crise sanitaire (lire [page 2](#)) et économique (lire [page 3](#)). Le

Parlement européen a voté, avec une rare unanimité, des décisions budgétaires essentielles, et il a pleinement joué son rôle stimulant. La Banque centrale a débloqué des moyens énormes en un temps record. Et tous les ministres européens ont pris en considération dans leurs travaux communs tous les domaines touchés par la crise, de la santé au tourisme en passant par l'éducation, les affaires étrangères, le commerce, etc. L'ensemble du travail s'est fait au moyen de visioconférences sans que cela diminue la qualité des échanges et des décisions. Il suffit d'examiner les agendas et les comptes rendus, tous disponibles sur internet.

Oui, l'Union européenne est au travail, concentrée, solidaire et efficace. Les citoyens européens sont mieux protégés que ceux de beaucoup d'autres pays dans le monde. Et même si rien ne peut empêcher les propos mensongers et démagogiques, chacun peut vérifier quelle est la réalité des faits en suivant l'actualité des institutions, et en consultant les rubriques de décodage des fake news, par exemple sur [le site de la Commission européenne](#).

Retrouver les précédents numéros

[N° 11 - décembre 2019](#)

Une Union plus verte. Simplification. Protection des lanceurs d'alerte. Sommet social tripartite. Politique migratoire. Algues sargasses. Parquet européen.

[N° 12 - février 2020](#)

Un nouvel élan démocratique. Climat. Transport routier. Défense.

[N° 13 - avril 2020](#)

Accords commerciaux. Eau potable. Bien être animal. Jeunesse. Opérations navales. Taxonomie verte. Droit des passagers. Livres : La grande Bascule - Le voyage d'Érasme.

Pour information, contacter
Wandrille Minart (président)
mef08ardennes@gmail.com

Parmi les agences européennes : l'ECDC

Il existe dans l'Union européenne une trentaine d'agences dites "décentralisées" (car réparties dans les différents États membres), qui exécutent des tâches scientifiques et techniques pour aider les institutions à prendre des décisions et à mettre en œuvre des politiques.

Parmi ces agences, le [Centre européen de prévention et de contrôle des maladies](#) (alias ECDC), basé à Stockholm, joue un rôle essentiel dans le contexte de la pandémie de covid-19.

La mission de l'ECDC consiste à rassembler et à analyser les données issues des États membres sur les maladies transmissibles, à assurer une détection précoce des menaces émergentes, à fournir des avis scientifiques, à aider les États à se préparer aux épidémies, à coordonner les programmes européens de formation dans son domaine (épidémiologie, microbiologie, etc.).

En parcourant son site internet, on note la

diversité des thèmes sur lesquels travaille l'ECDC : de la tuberculose à la résistance aux antibiotiques en passant par le sida, la rougeole, les gripes, les hépatites, les vaccins, etc. On est frappé par la quantité et la pertinence des données scientifiques et statistiques auxquelles il donne accès. Et actuellement, on y trouve à propos du covid-19 une mine d'informations, de recommandations, de matériel pédagogique accessible à tous, que beaucoup de médias gagneraient à examiner avant d'écrire ou de dire n'importe quoi.

Tout comme ils gagneraient aussi à découvrir et à s'appropriier les informations fournies par l'Agence nationale de santé publique française, appelée [Santé Publique France](#), dont le travail sur le covid-19 en France est remarquable et encore trop peu connu et diffusé.

Covid-19 : une riposte collective et solidaire



Face à la pandémie de covid-19, l'Union européenne a eu une réaction d'une précocité et d'une intensité remarquables. L'action a été collective et solidaire, même si les États membres ont logiquement fait beaucoup d'efforts en direction de leurs propres populations. Chacun d'eux a pris en compte sa situation particulière, géographique, épidémiologique, économique, sanitaire, culturelle, pour faire au mieux, mais sans oublier les autres États membres. Et la Commission européenne a activement joué son rôle de coordinateur et, comme le Parlement européen, d'incitateur.

Des mesures sanitaires ont été prises dès janvier 2020

Il suffit de se reporter aux documents (comptes rendus, vidéos, etc.) concernant le début de l'épidémie pour mesurer la rapidité et la pertinence de la réaction européenne.

D'abord, endiguer l'épidémie en Chine

En janvier 2020, l'apparition d'un nouveau coronavirus en Chine et l'extension rapide de l'épidémie dans ce pays font pressentir une crise importante.

Le 27 janvier, le groupe de travail "Friends of the Presidency" du Conseil européen tient une réunion extraordinaire sur le sujet. Le 28 janvier, la Présidence croate de l'Union active le Mécanisme de réaction politique de crise de l'UE (IPCR).

Le 31 janvier, 12 tonnes d'équipements de protection sont envoyées à la Chine par l'UE. Ce même 31 janvier, la recherche européenne est mobilisée sur : le virus lui-même et sa transmission ; les soins aux personnes infectées ; les moyens de diagnostic ; la recherche de traitements (harmonisation pour des essais européens et mondiaux), de vaccins, en relation avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Le 7 février, une vidéo-conférence réunit les représentants des États membres, la Commission et le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) pour faire le point de la situation, notamment sur l'activation des systèmes nationaux de traitement des urgences de santé publique.

Le 11 puis le 13 février, les ministres européens de la santé et des affaires sociales se réunissent pour coordonner les mesures prises en vue de limiter l'extension de l'épidémie à partir de la Chine, et de préparer les États membres aux mesures à prendre.

Les rapatriements de citoyens (suivis de quatorzaines) sont ainsi mis en œuvre par la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie, aidés par le Mécanisme européen de protection civile.

Les européens profitent de ces vols pour envoyer à la Chine du matériel pour contenir l'épidémie : 1,5 tonne de matériel de protection par l'Italie le 14 fé-

vrier ; 20 tonnes de masques, gants, thermomètres, désinfectants par la France, la Lettonie, l'Estonie le 19 février ; un cargo de ces mêmes matériels par l'Autriche le 23 février.

L'Italie rapatrie les passagers du bateau de croisière Diamond Princess confinés à Yokohama.

Et agir en Europe

Depuis lors, les actions européennes coordonnées se sont multipliées, adaptées à l'évolution vers la pandémie : activation totale du mécanisme de crise IPCR ; restriction des voyages et fermeture de l'espace Schengen ; procédure conjointe accélérée de passation de marchés pour les équipements de protection et les médicaments (et restriction des exportations hors UE) ; création d'une réserve européenne de matériel médical dans le dispositif RescEU de protection civile (respirateurs et masques) ; cofinancement de 500 unités mobiles de tests pour la Grèce très concernée par les migrants ; formulation de recommandations par un comité européen de virologues et épidémiologistes ad'hoc ; recommandations pour la levée du confinement, le traçage, etc.

En appui aux mesures nationales adaptées

Tout en restant connectés à leurs homologues européens, les responsables des États membres ont pris des dispositions nationales, adaptées à leur propre contexte et à l'évolution de la pandémie.

Contrairement aux affirmations caricaturales, les mesures prises n'ont pas été totalement différentes d'un État à l'autre, car, dans l'Union européenne, toutes ont reposé sur les données épidémiologiques et scientifiques du moment, coordonnées au niveau européen, en lien avec l'OMS.

Il s'est agi : de mesures de confinement plus ou moins précoces, et/ou importantes, de la population ; de fermetures plus ou moins étendues de lieux publics (écoles, commerces, parcs, etc.) ; de mesures de dépistage (par des tests virologiques) pratiquées plus ou moins largement ; des gestes barrières (lavage des mains, etc.).

Ainsi par exemple, la distanciation physique et le confinement pour les plus âgés se sont trouvés appliqués spontanément en Suède, tandis que la France est passée par des attestations de sorties et des amendes, en fonction de différences culturelles.

L'Allemagne a confiné plus tôt ses régions les plus touchées (Bavière et Sarre). Les grands rassemblements ont été interdits dans tous les États. Les écoles ont fermé partout, plus ou moins longtemps, ainsi que souvent les commerces, sauf ceux de première nécessité.

Les tests virologiques ont été pratiqués partout mais à différents types de population selon les régions et le développement particulier de l'épidémie (cas graves ou seulement symptomatiques). Et aucun État membre n'a testé toute la population.

Les gestes barrières ont été appliqués partout. Peu d'États membres ont obligé toute leur population à porter un masque, l'OMS ne recommandant pas cette mesure pour le grand public. Mais certains l'ont fait, tels l'Autriche, la Pologne et la République tchèque.

Une solidarité sanitaire fort active

Sous l'impulsion [du commissaire à la cohésion et de celui aux affaires sociales et au travail](#), mais aussi de manière spontanée, les États membres de l'Union européenne se sont montrés solidaires, non seulement entre eux mais aussi au niveau international.

Quelques exemples : équipes de médecins envoyés en Italie par l'Allemagne, la Pologne, la Roumanie ; accueil de patients néerlandais, français, italiens en soins intensifs en Allemagne, Belgique, Luxembourg, Autriche (avec envoi d'avions sanitaires, de pilotes, de personnel spécialisé d'Allemagne et du Luxembourg) ; envoi à l'Italie et à l'Espagne de 1,5 millions de masques par l'Autriche, de respirateurs et d'équipements pour hôpitaux de campagne par le Danemark, d'1 million de masques et de 20 000 combinaisons de protection par la France, de 5 tonnes de matériel par l'Allemagne, de 20 tonnes de désinfectant par la Pologne ; envoi à l'Italie et à l'Espagne de 20 000 combinaisons de protection par la République tchèque ; vols de rapatriement conjoints (près d'un demi-million de citoyens européens ont été rapatriés) ; soutien financier mais aussi technique à l'Afrique et à l'OMS pour répondre à la crise sanitaire, y compris en renforçant les systèmes de santé, d'eau, d'assainissement ; etc.

Une réponse économique d'urgence et massive

Les médias en ont parlé. Rappelons donc seulement ici [les principales mesures d'urgence](#), qui s'ajoutent à

[celles prises au niveau de chaque État membre](#) pour préserver l'emploi et l'économie :

- Augmentation du budget européen 2020 de 3 milliards, voté par le [Parlement européen](#) pour les besoins urgents en matériel, transport de patients, mise au point de tests, etc.

- Plan d'urgence adopté par l'Eurogroupe pour un total de 540 milliards : 240 milliards par le Mécanisme européen de stabilité pour les dépenses de santé ; 200 milliards par la Banque européenne d'investissement pour les entreprises ; 100 milliards par la Commission européenne avec le Plan SURE à destination des européens en chômage partiel.

- Mobilisation par la Banque européenne d'investissement (BEI) de 40 milliards pour les entreprises, sous forme de prêts-relais ou de suspension de remboursement de crédits.

- Lancement par la Banque centrale européenne (BCE) d'un programme d'achat de titres pour un total de 1 000 milliards pour que les États puissent faire face à la pandémie.

- Mobilisation précoce de 180 millions pour la recherche (diagnostics, traitements, vaccins).

- Augmentation de 37 milliards du Fonds européen de solidarité ; de 75 millions du budget de RescEU (protection civile), etc.

- Adoption d'un plan d'aide international de 20 milliards pour les pays voisins de l'UE, les Caraïbes et l'Afrique.

À ces sommes, il convient d'ajouter la suspension des obligations du Pacte de stabilité (dont le fameux "3%"), les assouplissements budgétaires pour les États membres, l'augmentation du plan d'investissement au titre de la politique de cohésion, la facilitation d'obtention des fonds européens pour les pêcheurs, le secteur agro-alimentaire, etc.

Un plan de relance en préparation

Le 17 avril, le [Parlement européen](#) a demandé des mesures massives de relance, notamment des obligations garanties par le budget européen.

Le 23 avril, la feuille de route adoptée par le [Conseil européen des chefs d'États et de gouvernements](#) pour une Europe "plus résiliente, plus durable et plus juste", et l'accord de ce même Conseil pour la mise en place d'un Plan de relance d'envergure, sont des éléments très prometteurs.

La Commission européenne est chargée de la préparation de ce plan de relance pour la prochaine réunion du Conseil.

Nous y reviendrons bientôt, ainsi que sur l'évolution de la pandémie après la phase de déconfinement.

Et aussi

Si, pour en limiter les effets, les institutions européennes sont concentrées sur l'épidémie de covid-19, elles continuent à travailler dans tous les domaines qui font la vie de l'Union, à planifier les actions nécessaires et à suivre de près la réalisation des projets. Quelques exemples montrent la diversité des travaux en cours.

Irrigation agricole

Dans *La Lettre* N° 13 page 2, nous avons présenté les dernières avancées législatives européennes en matière d'eau potable. Un autre volet de la politique de l'eau concerne l'utilisation des eaux urbaines résiduaires pour l'irrigation agricole afin d'économiser l'eau et de mieux faire face aux vagues de sécheresse liées au changement climatique.

Cette pratique, déjà en cours dans certains États membres de l'Union européenne très touchés par la sécheresse, va bénéficier d'un cadre réglementaire garantissant la protection de l'environnement et de la santé humaine et animale. Le "Règlement sur les exigences minimales requises pour la réutilisation de l'eau", [adopté le 7 avril 2020](#) par le Conseil des ministres européens de l'environnement (après plusieurs trilogues), [prévoit](#) : des permis de recyclage de l'eau ; des niveaux de dépollution avant épandage ; des plans de gestion du risque (infectieux, toxique) ; ainsi que d'autres possibilités d'utiliser l'eau recyclée (dans l'industrie, dans les services collectifs, parcs et jardins par exemple). Le règlement entrera en vigueur dès son adoption définitive par le Parlement, dans tout État membre qui sera volontaire pour réutiliser son eau résiduaire.

Régions ultrapériphériques

Les investissements européens dans la lutte contre la pollution par les algues sargasses, que nous avons présentés dans *La Lettre* N° 11 page 3, sont un exemple de l'action de l'Union européenne dans ses régions ultrapériphériques (*).

Le rapport d'étape sur le "Partenariat stratégique renforcé avec les régions ultrapériphériques de l'UE", [publié le 23 mars 2020](#) par la Commission européenne, permet de découvrir d'autres actions de soutien à ces régions tenant compte de leurs spécificités.

Depuis 2017, le partenariat a permis d'aider au développement de l'économie bleue (pêche durable, énergies marines renouvelables, tourisme bleu durable, etc.), de l'agriculture (qualité des produits, nouvelles technologies, gestion des risques, par exemple pour la culture des bananes, etc.), de la protection de la biodiversité (habitats, espèces), de l'économie circulaire (notamment gestion des déchets), de la prévention et de l'adaptation au changement climatique, de la

création d'emplois (en particulier pour les jeunes), de l'accessibilité numérique, etc. La Commission appelle à accélérer la mise en œuvre des objectifs, qui vont dans le sens d'une Union européenne plus verte et plus durable.

(*) Ces régions sont au nombre de 9 : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Île de La Réunion, Saint-Martin (France) ; Îles Canaries (Espagne) ; Açores et Madère (Portugal).

Afrique Task Force Takuba

La 10^{ème} réunion de la Commission de l'Union africaine (UA) et de la Commission Européenne, [le 29 février 2020](#) à Addis Abeba, a concerné : la croissance durable, le commerce (suite notamment à la mise en place de la zone de libre-échange continentale africaine), le changement climatique (en vue de la COP 26 prévue fin 2020), la mobilité des jeunes, la migration (dont les déplacés à l'intérieur de l'Afrique), et bien sûr la paix et la sécurité. Il s'agit pour les deux parties d'aboutir à un prochain sommet UA-UE fructueux.

Sur la situation sécuritaire très critique dans la zone des 3 frontières (Mali - Niger - Burkina Faso), dite région du Liptako, neuf États membres de l'UE (Allemagne, Belgique, Danemark, Estonie, France, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Suède), ainsi que la Norvège et le Royaume-Uni, ont signé une déclaration [le 27 mars 2020](#) soutenant la création de la Task Force Takuba. Cette force, constituée de forces spéciales de sept États de l'UE, et intégrée au commandement de l'opération Barkhane, atteindra sa pleine capacité opérationnelle début 2021. Elle assistera et accompagnera les forces maliennes, en coordination avec le G5 Sahel, la MINUSMA (mission de l'ONU) et les missions de l'UE déjà présentes. Cette intervention vise à l'autonomisation des armées locales, de manière rapide et adaptée à l'évolution de la menace.

Renseignement

Nous décrivons régulièrement dans *La Lettre* les avancées de l'Union européenne en matière de défense commune (lire par exemple [N° 13 page 4](#) et [N° 12 page 3](#)).

Le Collège européen du renseignement en Europe (alias Intelligence college in Europe) a été initié sur une proposition de la France

le 5 mars 2019. Son cadre de travail et sa gouvernance ont été fixés un an après, [le 6 février 2020](#), à Zagreb, sous la Présidence croate de l'Union. Il rassemble actuellement 23 États membres de l'Union et 7 pays partenaires (ne faisant pas partie de l'UE, par exemple la Norvège).

Il a pour mission de renforcer le dialogue stratégique entre les services de renseignement, les universitaires et les décideurs européens, afin de mieux coopérer pour faire face aux défis actuels en matière de sécurité.

Numérisation et fret

Dans l'Union européenne, tout transport de marchandises doit être accompagné de documents relatifs au véhicule, au conducteur, au contenu de la cargaison (en particulier quand il s'agit de matières dangereuses), etc., afin que lors de contrôles (douaniers, de police ou autres), on puisse vérifier le respect des exigences législatives. Et, jusqu'à aujourd'hui, la grande majorité des transports transfrontaliers de marchandises au sein de l'UE impliquaient, à un stade ou un autre, de nombreux documents papier.

Le "Règlement sur les informations électroniques relatives au transport de marchandises", [adopté le 7 avril 2020](#) par le Conseil des ministres européens du transport, va permettre aux entreprises de transport de fournir plus facilement aux autorités des informations sous forme numérique. Ce texte, qui concerne tous les types de transport, contraindra les autorités compétentes de tous les États membres à accepter ces informations numérisées.

L'objectif est de rendre le secteur du transport plus fiable et plus efficace, tout en générant des économies importantes pour les entreprises et en faisant mieux respecter les règles, en particulier environnementales.

Pour toute information et pour recevoir régulièrement La Lettre européenne des Ardennes, contacter Wandrille Minart (président) mef08ardennes@gmail.com